

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

### Avis n° 2013-06 de la Commission consultative des trésors nationaux

NOR : MCCC1326804V

Saisie par la ministre de la culture et de la communication, en application de l'article R. 111-11 du code du patrimoine,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 111-2, L. 111-4 et R. 111-11 ;

Vu la demande de certificat d'exportation déposée le 25 juin 2013, relative à un manuscrit sur parchemin, *Description des douze Césars abrégés avecques leurs figures faictes et portraictes selon le naturel*, 32 feuillets, illustré par Jean Bourdichon, Tours, vers 1520 ;

La commission régulièrement convoquée et constituée, réunie le 25 septembre et le 15 octobre 2013 ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que le bien pour lequel le certificat d'exportation est demandé est un remarquable manuscrit enluminé du premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle copié dans l'écriture nommée « gothique bâtarde solennelle », utilisée pour les ouvrages offerts au roi de France ou à sa cour, réunit de brèves notices biographiques, formant une sorte d'aide mémoire historique, dont le titre évoque *la Vie des douze Césars* de Suétone sans que le texte s'y réfère ; que cet ouvrage est richement illustré de seize peintures d'empereurs romains en pleine page, attribuées à Jean Bourdichon (1456/1457-1520/1521), surtout connu pour son activité d'enlumineur auprès de Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup> ; que les portraits impériaux en buste de profil, inscrits dans des médaillons dorés à fond bleu outremer, aux modèles inspirés de monnaies antiques, apparaissent, notamment par le traitement réaliste des physionomies et le style délicat, caractéristiques de l'art de Bourdichon ; que ce manuscrit qui, par rapport aux deux autres exécutés sur le même modèle, l'un avec douze portraits conservé à Genève et l'autre avec seize portraits à Baltimore, se distingue nettement par la qualité de l'enluminure et le soin extrême apporté à son exécution ; que cette pièce, dotée d'une reliure en maroquin rouge du XVIII<sup>e</sup> siècle et demeurée en bon état de conservation, a appartenu, au moins depuis 1917, à la prestigieuse collection de l'historien d'art Paul Durrieu et est demeurée jusqu'à aujourd'hui dans sa descendance ; que cet ouvrage luxueux, susceptible d'avoir été commandé par le roi de France, peut-être comme cadeau diplomatique à l'occasion de la rencontre du Camp du Drap d'or, a été réalisé vers la fin de la carrière de Bourdichon, période mal connue de l'artiste et qui n'est pas représentée dans les collections publiques françaises, et s'inscrit dans le cadre d'une propagande monarchique destinée à associer François I<sup>er</sup> à Jules César au lendemain de la victoire de Marignan ;

Qu'en conséquence cette œuvre présente un intérêt majeur pour le patrimoine national du point de vue de l'histoire et de l'art et doit être considérée comme un trésor national ;

Emet un avis favorable au refus du certificat d'exportation demandé.

Pour la commission :

*Le président,*  
E. HONORAT